

AFFAIRE No 9 - ATELIERS - RELAIS COMMUNAUX DE LA MONTAGNE ET DE CHEMIN FINETTE II - AJUSTEMENT ET FIXATION DES PRIX DE CESSION

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 8 décembre 1983 (affaire no 5), vous aviez adopté un prix de location fixé à 10,00 F le mètre carré par mois pour la réalisation de 400 m² d'ateliers - relais sur la zone d'activités de la Montagne.

Aujourd'hui, ces bâtiments sont en cours d'achèvement et leur coût final, raccordés aux réseaux, s'établit à 1 200 000 F.

Parallèlement 1 200 m² d'ateliers - relais sur la zone d'activités de Chemin Finette II sont également sur le point d'être terminés (livraison prévue pour août - septembre 1985), et leur coût prévisionnel est estimé à 3 500 000 F.

En conséquence, je vous propose :

- de réajuster le prix de location des ateliers de la Montagne à 12,95 F le m² par mois,
- et de fixer celui des ateliers de Chemin Finette II au même niveau.

Par ailleurs, pour conférer à ces bâtiments nouveaux leur caractère public de relais aux entreprises (ils sont loués pour une période de 23 mois non renouvelable), je vous demande de les classer dans le domaine public communal.

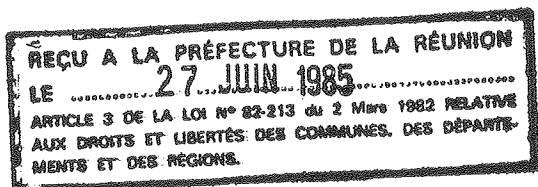
Je mets cette affaire aux voix.

Le secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Affaires Economiques et des Finances émettent un avis favorable.

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.



Monsieur MAHE J. D. revient dans la salle (18 H 08).

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et l'avis des Commissions sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---